



La campagne ma terrasse sans tabac est une excellente démarche, mais comment y participer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 10 juillet 2017

Bonjour Madame, Monsieur.

Je suis DNF depuis fin 2005 avec beaucoup d'intérêt.

La démarche concernant les terrasses sans fumée est une excellente idée que je vais promouvoir, à mon petit niveau, tout l'été.

Si j'ai bien compris, il s'agit d'installer une application sur un smartphone pour signaler l'établissement bien orienté.

Pourquoi n'est-il pas également possible de faire cette information sur le site lui-même ?

La détention d'un smartphone n'est pas encore obligatoire.

D'autre part, je ne reçois plus la LETTRE depuis quelque temps, je vous saurais gré de bien vouloir me réinscrire : xxxxxxxxxxxx@gmail.com.

Je vous en remercie d'avance.

D.P

Réponse :

La campagne [Ma terrasse sans tabac](#) opération lancée par le ministère de la santé dans le cadre du programme national de réduction du tabagisme ([PNRT](#)) 2014-2019, en collaboration avec des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et des débits de boissons est fonctionnelle depuis un site internet et une application mobile Google Play et Apple Store . [Le site internet](#) et les applications sont synchronisées de manière à pouvoir rechercher ou proposer des terrasses. La connexion se fait via une adresse mail, internet et les réseaux sociaux (Facebook ou twitter).

Vous pouvez donc utiliser à votre convenance, le site ou l'application mobile pour trouver ou déclarer une terrasse sans tabac.

Vous pouvez tout à fait mener des actions de sensibilisation sur le terrain auprès des clients des bars et des restaurants afin de promouvoir le dispositif. Pour ce faire, les 3 modèles de cartes éditées spécifiquement pour cette opération sont à votre disposition en appelant [la permanence administrative parisienne](#) qui pourra tout à fait vous les faire parvenir. .

La campagne ma terrasse sans tabac est une excellente démarche, mais comment y participer ?

Notre responsable communication met tout en Suvre pour rétablir le lien entre notre site et votre adresse mail afin que vous puissiez être destinataire à nouveau des prochaines lettres bimensuelles.